

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2022-092

L'an deux mille vingt-deux
Le vingt septembre à dix-neuf heures
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Salle du Conseil Communautaire à Mornant, sous la présidence de Monsieur
Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 14 septembre 2022

Nombre de membres :

En exercice	37
Présents	28
Votes	33

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Jean-Luc BONNAFOUS, Stéphanie NICOLAY, Bruno FERRET, Denis LANCHON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Marilyn SEON, Thierry BADEL, Christèle CROZIER, Séverine SICHE-CHOL

ABSENTS / EXCUSES :

Raphaëlle GUERIAUD, Cyprien POUZARGUE, Gérard MAGNET, Bernard CHATAIN

PROCURATIONS :

Magali BACLE donne procuration à Françoise TRIBOLLET
Anne RIBERON donne procuration à Bruno FERRET
Patrick BERRET donne procuration à Pascale CHAPOT
Hélène DESTANDAU donne procuration à Fabien BREUZIN
Anne-Sophie DEVAUX donne procuration à Arnaud SAVOIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Denis LANCHON

MUTUALISATION

**Délibération cadre
relative aux actions
de mutualisation sur
le territoire du Pays
Mornantais
pour les années
2022 – 2026**

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre CID, Vice-Président délégué à l'Emploi et à la Mutualisation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 du 1^{er} juin 2021,

Pour les communes du territoire et la COPAMO, la mutualisation se caractérise par quatre axiomes :

- la mutualisation, c'est faire ensemble ce qu'on a envie de faire ensemble,
- la mutualisation, c'est faire mieux ensemble que séparément,
- la mutualisation, c'est la liberté de chaque commune de mutualiser,
- la mutualisation, c'est oser expérimenter.

De nombreuses actions de mutualisation ont déjà été mises en place entre les communes, entre les communes et la COPAMO.

Le service commun Ressources humaines avec la gestion des agents de la COPAMO, des communes de Chabanière, Saint-André-la-Côte et Riverie (juillet 2022). Ce service commun a pour objectif l'optimisation des services supports du bloc communal et le développement de l'expertise au service du territoire.

En 2022, le Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL) et le Syndicat mixte du Gier Rhodanien (SyGR) intègrent également le service commun.

Les communes adhérentes ont toutes fait part de leur satisfaction quant au fonctionnement et à l'efficacité du service.

La plateforme d'ingénierie permet aux communes de bénéficier de l'expertise de techniciens spécialisés pour mener à bien leurs projets.

Depuis 2018, 1 820 heures ont été réalisées, dont 658 heures en 2021, pour 27 projets portés par 10 communes et par la SPL.

L'afflux des demandes nécessitera une régulation dans les prochains mois.

Le service commun Espaces verts, porté par la commune de Mornant, gère, depuis 2018, l'ensemble des espaces verts communaux et intercommunaux sur le territoire de la commune.

L'Accueil Ressources Intercommunal (ARC) est le réseau constitué de tous les agents d'accueil du territoire ainsi que des directrices générales/directeurs généraux et secrétaires générales/secrétaires généraux. Ce réseau vise à harmoniser et enrichir l'information et la prise en charge des usagers sur le territoire du Pays Mornantais.

Des améliorations substantielles de ce service sont nécessaires ; ce service n'étant pas totalement opérant.

Au 1^{er} janvier 2022, la COPAMO a déployé une nouvelle organisation de ses services avec, notamment, la création d'un centre de ressources. L'objectif de ce centre de ressources est la recherche de synergies afin que les échanges entre les services des communes et les services de la COPAMO soient itératifs.

Une coordinatrice/un coordinateur sera recruté(e) pour garantir la dynamique d'ouverture, l'impulsion et la coordination. Les ressources intégrées sont l'administration générale, les affaires juridiques et foncières, les finances, la commande publique, les RH et le dialogue social, le patrimoine, les interventions techniques et le système d'information.

A la demande des communes intéressées, il conviendra de réfléchir à l'intégration de nouvelles missions mutualisables.

Lors de la réunion de la conférence des maires, en date du 24 mai 2022, plusieurs thématiques ont été mises en avant par les communes :

- le service informatique
- l'achat public dont les marchés publics
- la sécurisation juridique
- la formation des élus
- l'ingénierie sociale
- la recherche de subventions autres que les subventions classiques

Les communes et la COPAMO se placent dans une posture volontaire d'expérimentation, à la carte, sans nombre minimum ou maximum de communes volontaires.

Pour chaque expérimentation, une évaluation et un retour d'expérience seront menés afin de pouvoir améliorer le dispositif et proposer ou non une possible généralisation aux communes volontaires. Ces expérimentations s'appuient, notamment, sur le centre de ressources communautaires créé dans le cadre de la nouvelle organisation.

Première étape : des expérimentations

Une première expérimentation est proposée avec les communes de Saint-Laurent-d'Agnay, Riverie, et Saint-André-la-Côte concernant la mutualisation de l'infogérance avec le service informatique de la COPAMO. Une première convention sera signée avec la commune de Saint-Laurent-d'Agnay.

De plus, un diagnostic sera réalisé, par le service informatique de la COPAMO, pour l'ensemble des communes volontaires, sur les aspects de cybersécurité, de type de contrôle antivirus, firewall et autres paramètres. Une fiche de bonne pratique sera rédigée afin de s'assurer d'un premier niveau de sécurité des systèmes informatiques.

Une deuxième expérimentation est proposée avec la commune de Mornant. Il s'agit de la préfiguration d'un service commun administration générale incluant l'achat public, la sécurisation juridique et les assemblées.

Une troisième expérimentation pourrait être conduite avec les communes de Beauvallon, Mornant, Rontalon et de Soucieu-en-Jarrest en matière de communication, de valorisation des actions de la commune.

La mutualisation d'un agent de prévention entre la COPAMO et les communes volontaires a été, de nombreuses fois, évoquée lors de la tournée des communes réalisée par le DGS. Un approfondissement du besoin sera lancé afin de proposer une expérimentation rapide.

Enfin, une étude relative à la mutualisation des questions comptables et financières sera lancée dès octobre 2022.

Deuxième étape : l'évaluation

L'évaluation de ces différentes expérimentations sera conduite en septembre 2023. Cette évaluation sera basée sur un questionnaire adressé aux communes engagées dans les différentes expérimentations pour évaluer : la qualité, la sécurité, la réactivité et le coût du service. Le vice-président délégué à la mutualisation pourra effectuer une tournée des communes afin d'approfondir cette évaluation. Le bilan de cette évaluation sera présenté lors d'une conférence des maires.

Par ailleurs, les communes et la COPAMO poursuivront les investigations sur des mutualisations potentielles.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

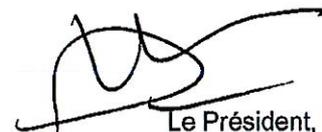
Certifié exécutoire
Transmis en
Préfecture le
Notifié ou publié
le
Le Président

APPROUVE la délibération cadre relative aux actions de mutualisation sur le territoire du Pays Mornantais pour les années 2022 - 2026,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.


Le Président,
Renaud PFEFFER

PUBLIE LE 29 SEPTEMBRE 2022
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

